

Adresse : Rue YN 117 Radio "Voix du Sahel"
BP : 11431 Niamey NIF : 9094/R
Contacts : (+227) 20 75 21 55 / 20 75 59 59
E-Mail : contact@cabdavocats-illoissoufou.com



Me ILLO Issoufou
Avocat à la Cour

Me MOUSSA OUMAROU Moutari
Avocat à la Cour

Me CHADARE Boris
Avocat- stagiaire
Médiateur agréé près le Centre de
Médiation et d'Arbitrage du Niger (CMAN)

Démenti de l'Avocat de l'ancien Président de la République du Niger, Son Excellence Mr Issoufou Mahamadou.

Niamey, le 21 février 2024

Je soussigné Me ILLO Issoufou , avocat au Barreau du Niger apporte avec force un démenti, auprès de l'opinion publique nationale et internationale, aux propos tenus par M. Sylvain ITTE, ambassadeur de France au Niger lors de son audition du mercredi 29 novembre 2023 par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'assemblée nationale française.

Cette audition faut-il le rappeler fait suite au coup d'état survenu au Niger le 26 juillet 2023 et à cette occasion le diplomate français affirmait que l'ancien Président de la République du Niger M. ISSOUFOU Mahamadou y est impliqué.

Alors même qu'il s'est agi d'un huis clos strict, le compte rendu de ladite audition s'en trouvera curieusement diffusé.

Si le silence est d'or pour les personnes âgées dans la tradition africaine, il est autorisé d'y déroger lorsqu'il est question de révéler la vérité, raison pour laquelle il est apparu impérieux pour l'ancien Président ISSOUFOU d'apporter un démenti aux allégations infondées portées à son encontre comme suit.

Premièrement, M. Sylvain ITTE affirme au cours de cette audition que « *le coup d'Etat du général Tiani se déroule le 26 juillet. Je le rencontre le 28 juillet en compagnie de l'ancien président ISSOUFOU.* »

Si cette rencontre a bien eu lieu elle ne saurait cependant, comme il le sous-entendait, être regardée en l'absence de tout élément probant, comme la preuve de la prétendue implication de l'ancien Président Issoufou au coup d'état du 26 juillet.

Deuxièmement, à la question de savoir pourquoi il n'a rien vu venir, M. Sylvain Itté soutient que « *ce coup d'Etat est dû à un paramètre que personne ne pouvait imaginer : l'implication directe de*

l'ancien Président Issoufou dont on peut avancer sans grand risque de se tromper qu'il a fomenté ou pour le moins accompagné le coup contre son successeur »

Cet argument est infondé en ce qu'avant le coup d'Etat du 26, plusieurs autres tentatives, en particulier celle intervenue dans la nuit du 30 au 31 mars à 48 heures de l'investiture du Président Bazoum, ont eu lieu sans que les renseignements français ne soient au courant. Cette défaillance ne saurait donc justifier l'implication de l'ancien Président Issoufou Mahamadou dans les événements du 26 juillet.

Troisièmement, M. Sylvain ITTE explique l'avènement du coup d'Etat par le conflit qui existerait entre le Président BAZOUM et le Ministre du pétrole qui n'était autre que le fils d'ISSOUFOU à propos de la nomination du Directeur Général de la nouvelle société pétrolière devant être créée le jour même du coup d'Etat.

Décidemment M. Sylvain ITTE est sous-informé parce que, vérification faite, le conseil des Ministres du 26 n'avait pas inscrit à son ordre du jour la nomination du DG de la nouvelle société de Pétrole. D'autre part aucun différend n'existe entre le Président Bazoum et le Ministre du Pétrole, tout au contraire ils avaient la même vision sur le projet de création de la nouvelle société. Par conséquent le prétendu différend ne serait qu'une pure création de M. Sylvain Itté.

Quatrièmement, M. Sylvain ITTE poursuit ces affirmations infondées en ces termes : « **Nous n'imaginons pas un seul instant que ISSOUFOU enverrait le chef de la garde Présidentielle, son homme, renverser celui qui était son camarade de parti depuis trente ans** »

Cette affirmation qui est évidemment gratuite vise simplement à infantiliser le Général Tiani et ne saurait nullement rendre compte de son implication dans le coup d'Etat.

Pis, M. Sylvain Itté omet sciemment d'informer la commission que le fils d'Issoufou est actuellement en prison, ce qui constitue assurément pour lui une double peine.

Cinquièmement, sur l'attaque de l'ambassade de France par les manifestants, M. Sylvain ITTE explique qu'il a appelé l'ancien « **Président Issoufou dont il était évident pour "moi/lui" qu'il était dans le coup, pour lui dire d'agir sur les militaires pour arrêter le mouvement des 6000 personnes qui nous attaquaient. Alors que je venais de raccrocher après mon troisième appel à Issoufou, le Président de la République m'a téléphoné pour me demander ce qu'il pouvait faire. Qu'il appelle à son tour Issoufou me semblait la clé de tout. C'est ce qu'il a fait et il a été convaincant : Dix minutes plus tard, le Général Modi, numéro 2 de la junte était devant l'ambassade pour calmer les troupes, et dans les dix minutes suivantes tout le monde était parti. Les éléments de preuve sont donc assez flagrants.** »

Il sera d'abord retorqué à ITTE qu'ayant présidé aux destinées de son pays pendant dix ans, le moins qu'il puisse faire en pareille conjoncture est de mettre tout son dévoué afin de faire revenir l'accalmie. C'est cette raison qui explique sa rencontre avec TIANI le jour du coup d'Etat pour lui demander de restaurer le Président Bazoum et ce dans le cadre d'une solution négociée, proposition à laquelle Tiani a opposé une fin de non-recevoir. Par contre si le Général Modi est intervenu pour disperser les manifestants, l'ancien Président Issoufou est dans l'ignorance totale des circonstances dans lesquelles il est intervenu pour le faire : L'ancien Président n'est associé ni de près ni de loin au coup d'Etat du 26 juillet 2023 et les prétendus éléments de preuve présentés par M.Sylvain ITTE devant la commission de la Défense Nationale et des forces armées de l'assemblée nationale française ne sont qu'un tissu de calomnie.

Sixièmement, M. Sylvain ITTE verse dans une première part dans un commérage sans précédent en prétendant « *que si Issoufou a choisi BAZOUM pour lui succéder face à un autre candidat, Hassoumi Massaoudou, c'est précisément parce que BAZOUM appartenait à la minorité arabe et que sans base électorale importante, il ne pourrait jamais vraiment le concurrencer sur le plan électoral et politique* »

Décidemment, M. Sylvain ITTE manque cruellement de grilles d'analyse. Il n'est en effet un secret pour personne au sein du PNDS Tarraya que BAZOUM en tant que Président dudit Parti en était le candidat naturel. D'avantage, le choix de Bazoum s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation et de détribalisation de la politique, il fallait en effet envoyer un message fort à l'ensemble des nigériens que tous peuvent prétendre à la magistrature suprême sans discrimination aucune pourvu qu'ils soient porteurs d'un projet de société reflétant les aspirations du peuple nigérien à la liberté et au progrès : l'appartenance à un groupe ethnique ou à une région importe peu. Tel est le leitmotiv quotidien de tous les acteurs dudit parti.

D'une deuxième part, il est gravissime et troublant de constater que M. Sylvain ITTE ose soutenir qu'« **il y'a deux grandes familles au Niger , les haoussa et les Zarmas ...le pouvoir économique est aux Haouassas et le commandement supérieur des armées va souvent aux Zarmas** » . Puis d'ajouter que « *les peuls ont toujours été maltraités et stigmatisés par les populations locales, au Niger, au Burkina et au Mali* »

Il importe de rappeler à M. Sylvain ITTE que ces clichés révolus ne sont d'aucune utilité car la stratégie de diviser pour mieux régner ne fonctionne plus. Du reste le recours à ce mode opératoire coloniale n'honore pas la France, patrie de la déclaration universelle des droits de l'homme et des Citoyens de 1789 dont le grand peuple est composé de corses, de bretons, d'alsaciens, d'occitans, de basques, de catalans, de foréziens etc.

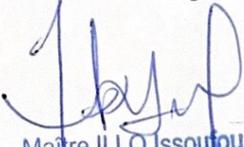
En conclusion, l'ancien Président ISSOUFOU, une fois encore, n'est associé ni de près ni de loin au coup d'Etat du 26 juillet 2023 et les prétendus éléments de preuve présentés par M. Sylvain ITTE devant la commission de la Défense Nationale et des forces armées de l'assemblée nationale française ne sont qu'un tissu de calomnie.

Assurément que ces allégations s'inscrivent dans le cadre d'un agenda destiné à déconstruire tous les efforts que l'ancien Président Issoufou Mahamadou a déployés au plan national et international.

Au regard de la gravité des faits allégués, le Président Issoufou Mahamadou a décidé de déposer plainte pour que justice lui soit rendue.

Me ILLO Issoufou

Avocat au Barreau du Niger


Maître ILLO Issoufou
AVOCAT A LA COUR
B.P. 11431 Niamey/Niger
mail : issoufouillo@gmail.com